



Bail commercial non renouvelé, faute de sécurité incendie

Par **frédouchki**, le **06/03/2022** à **01:50**

Bonjour,

Mon bail commercial n'est pas renouvelé suite à la commission de sécurité incendie. L'établissement ne répond plus aux normes fautes de travaux de la commune (hôtel-restaurant communal). Donc fermeture mettant au chômage mon employée et moi même. Comment puis-je faire pour me retourner ? Est-ce que j'ai droit à quelque chose pour vivre car plus de revenus ?

Merci de me conseiller car je suis un peu perdu.

Par **Tisuisse**, le **06/03/2022** à **07:43**

Bonjour,

Votre dossier complet en mains, voyez votre ADIL, ils vous conseilleront.

Par **youris**, le **06/03/2022** à **09:41**

bonjour,

votre bail ne prévoit-il pas à qui incombe les travaux de mise aux normes, ce peut-être le locataire ou le bailleur ?

Voir ce lien sur ce sujet : [qui a la charge de mise aux normes dans un bail commercial ?](#)

salutations